Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260907-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 4 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : Tugdual GATTÉ (pouvoir à Pierre-Yves HERBERT)
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Jean-Paul FERCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Programme effacement de réseaux 2025 : rue de Bel Air et rue de la source (en continuité) - Programme de solidarité territoriale (PST) D 2026-09-07

Dans le cadre de l'aménagement de la commune et d'amélioration du cadre de vie mais également de sécurisation des réseaux, le conseil municipal a voté lors de sa séance du 21 mars 2025 sa participation au programme exceptionnel de soutien 2025 de Morbihan Energies concernant l'effacement des réseaux.

Dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation des réseaux, le conseil municipal, en accord avec le programme électoral sur lequel il s'est présenté, a exprimé son souhait d'effacer les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications dans la mesure de ses capacités financières. Le secteur priorisé dans le cadre de ce programme exceptionnel porté par Morbihan Energies et déterminé par le conseil municipal s'est porté sur le tiers restant situé en milieu de rue de la rue de Bel Air et, sur la rue de la source, rue en continuité qui a vu le plus le nombre de poteaux augmenter lors du passage à la fibre. C'est le secteur choisit qui a fait l'objet de la délibération D 2025-03-07. Dans un souci d'esthétique et de qualité du cadre de vie, il a été fait le choix d'utiliser le mobilier de même type que celui existant sur le reste de la rue de Bel Air et des rues avoisinantes.

Morbihan Energies et Orange ont fourni à la commune au cours de l'été les conventions qui permettent d'élaborer le plan de financement final. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les sommes ont été inscrites au BP2026 en reste à réaliser des sommes inscrites au BP2025. Le coût de l'opération étant désormais arrêté, Madame le Maire souhaite le partager avec les membres du conseil municipal et indique aux membres du conseil municipal qu'elle va faire une demande de subvention au titre du programme de solidarité territorial au conseil départemental du Morbihan pour 28 420 € au vu de l'importance de ce dossier pour la commune et les finances communales.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260907-DE

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de cette demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan au titre de son dispositif « Programme de Solidarité Territoriale »

	Cout total de l'opération	Participation de Morbihan Energies	Reste à charge de la commune
Electricité Basse tension	117 410 € TTC 97 841,67 € HT	117 410 € TTC (programme exceptionnel d'effacement 2025)	0 €
Eclairage Public	91 430 € HT	18 003 € HT	73 427 € HT
Telecom	28 420 € HT	0 €	28 420 € HT
Orange : indemnité forfaitaire	594,95 € HT		594,95 € HT
TOTAUX	**218 286,62€**	**115 844,67 €**	**102 441,95 € HT**

NB : Morbihan Energies est propriétaire du réseau électrique

PLAN DE FINANCEMENT			
Cout des travaux	120 444,95 €	CD56	**24 088,99** € (20%)
		Morbihan Energies	18 003 € (15%)
		Autofinancement	78 353,96 € (65%)
TOTAL	120 444,95 €	TOTAL	120 444,95 €

Le Conseil municipal prend acte de cette demande de subvention

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERCHAUD

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal